

Image not found or type unknown



Auto construction copropriété

Par **Arnaud Z**, le **02/03/2012** à **23:56**

Bonjour,

J'ai comme projet d'acheter un terrain pour y autoconstruire deux logements. En respectant le PLU et bien sûr la shon, j'aimerais construire deux logements et en revendre un. En cas d'indivisibilité de la parcelle, je pense faire une copropriété horizontale. Les logements doivent-ils être mitoyens et si oui qu'est ce qui définit cette mitoyenneté (un mur, un garage, un abri, une pergola ?). Quel sont les pièges à éviter ? Les frais d'actes à prévoir ? Quel facteurs auxquels je n'aurais pas pensé pourraient rendre mon projet infaisable. Quelles objections à la revente d'un logement neuf autoconstruit ?

Merci pour votre aide.